FEMMES = HOMMES

LA RÉGION S'ENGAGE EN FAVEUR DE L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

#DEFI Société Heureuse

La Région Grand Est

Édito

Malgré des avancées majeures, les inégalités entre les femmes et les hommes subsistent, et ce dans toutes les sphères de la société. Il convient de souligner la montée croissante des violences faites à l'égard des femmes.
Face à ce fléau, depuis 2017, la Région Grand Est a fait du sujet de l'égalité femmes-hommes une priorité tant auprès de ses agents, qu'en direction des citoyens.
Au fil des années, l'action de la collectivité s'est considérablement renforcée. En mars 2023, les élus régionaux ont adopté le deuxième plan pluriannuel d'actions pour l'égalité entre les femmes et les hommes (2023-2025). Sur les trois années à venir, ce sont plus de 56 actions qui seront mises en place pour faire progresser l'égalité entre les femmes et les hommes. En référence au précédent plan, le nombre d'actions a été multiplié par deux, ce qui témoigne de l'intérêt porté au sujet de l'égalité entre les femmes et les hommes par la collectivité.

L'année 2023 a été rythmée par une série d'actions aux retombées significatives. Parmi celles-ci, nous pouvons citer le déploiement d'une opération de lutte contre la précarité menstruelle dans l'ensemble des lycées de la région, ou encore la création et la diffusion du relatiomètre, outil de sensibilisation aux violences sexistes et sexuelles à destination des jeunes, entièrement conçu par le Conseil régional des Jeunes.

Conformément à la législation en vigueur, la Région Grand Est présente chaque année, en amont des débats budgétaires, un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. Ainsi, la Région vous livre à travers ce rapport annuel un état des lieux des actions de la collectivité en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. Il s'intéresse à la fois au fonctionnement de la collectivité concernant sa politique en matière de ressources humaines, et également aux politiques qu'elle mène sur son territoire dans ses différents champs d'intervention.
Les résultats des actions menées par le Conseil Régional sont significatifs et rendent compte de la mobilisation sans faille de l'ensemble des acteurs.
Ensemble, continuons le travail mené afin de faire du Grand Est un territoire plus égalitaire.

Franck LEROY,
Président de le Région Grand Est

L'égalité femmes-hommes au sein de l'institution régionale

(Données au 31/12/2022 issues du Rapport Social Unique (RSU) 2022)

1. LES EFFECTIFS

La Région Grand Est compte **7 121 agents** sur des postes permanents

62%
de femmes

38%
d'hommes

Fonctions d'encadrement

34 % des encadrants de la Région Grand Est sont des femmes.
Au sein des sites administratifs, les femmes représentent plus de la moitié des encadrants : **53 %**.

- DGA : **50 %**
- Direction : **49 %**
- Responsable de service : **48 %**
- Adjointes au directeur : **60 %**
- Adjointes au chef de service : **72 %**

Les femmes sont ainsi largement représentées dans les fonctions d'adjointes au directeur et au chef de service.

Dans les lycées les femmes représentent **20 %** des encadrants.

Le taux de féminisation des effectifs de la Région Grand Est est stable depuis 2016. Il est par ailleurs légèrement plus important en ce qui concerne les CDD (64%).

Répartition par filière :

- **administrative 79,3 %**
- **culturelle 76 %**
- **médico-sociale 75 %**
- **et technique 57,6 %**

2. L'ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL

Temps partiel

8,2%
de femmes
49,6 ans

0,9%
d'hommes
49,4 ans

La forte proportion de femmes dans les filières administrative, culturelle et médico-sociale correspond aux grandes tendances observées à l'échelle de la fonction publique territoriale.

La proportion d'agents à temps partiel au sein de la Région est stable depuis 2016 avec une legère augmentation en 2023.

33 hommes ont bénéficié du congé de paternité en 2022.

3. LA MOBILITÉ ET LES DÉROULÉS DE CARRIÈRE

Les femmes sont largement représentées dans les avancements de grade et promotions internes.

4. LA FORMATION

64 % des femmes et **69 %** des hommes ont bénéficié d'au moins 1 jour de formation en 2022.

2 % d'agents ont bénéficié d'une préparation aux concours et examens de la fonction publique territoriale.

193 agents ont été formés à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles (163 encadrants des établissements d'enseignement et 30 représentants des organisations syndicales).

5. LES ÉCARTS DE RÉMUNÉRATION

Après correction des biais liés au temps partiel, l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes au sein de la Région Grand Est est de **6,7 %**, soit **1.8** point de moins que l'écart moyen au sein de la fonction publique territoriale (**8,5%**).

La quasi-totalité des éléments qui composent la rémunération des agents de la collectivité ne sont pas déterminés par la Région Grand Est mais par la réglementation nationale. Le régime indemnitaire (défini par la collectivité) est attribué au regard des fonctions occupées.

6. UNE CELLULE DE SIGNALEMENT DES ACTES DE VIOLENCE, HARCÈLEMENT, DISCRIMINATION, AGISSEMENTS SEXISTES

En 2022, la Région a créé cette cellule.

34 signalements ont été formulés pour des conflits entre agents, des conflits avec l'autorité hiérarchique ou l'autorité fonctionnelle, des violences verbales, du harcèlement ou agression sexuelle ou du harcèlement moral, discrimination ou injure publique sexiste

62 % des victimes présumées sont des femmes.

L'ENGAGEMENT DE LA RÉGION GRAND EST EN FAVEUR DE L'ÉQUILIBRE VIE PROFESSIONNELLE / VIE PERSONNELLE

Dans le cadre de l'élaboration et l'application de son règlement du temps de travail adopté en 2019, la Région Grand Est porte une vigilance particulière à la conciliation et l'articulation des temps de vie :

- en matière d'horaires variables
- en matière de temps partiel sur autorisation
- en matière de télétravail
- en matière de gestion des RTT

Par ailleurs, la Région a défini un certain nombre de bonnes pratiques concernant l'organisation des temps de réunion et l'usage des outils numériques de communication :

- Le recours aux outils numériques (audioconférence et visioconférence) est privilégié pour l'organisation des temps de réunions.
- Les réunions de travail internes en présentiel sont organisées dans la mesure du possible dans la plage horaire de 10h à 16h
- Les agents de la collectivité sont invités à ne pas envoyer de mails professionnels en dehors des plages horaires variables de travail définies par le règlement du temps de travail (avant 7h et après 19h).

Les politiques de la Région en faveur de l'égalité Femmes-Hommes

En 2023, la Région a poursuivi son engagement pour faire du Grand Est un territoire exemplaire en matière d'égalité et de lutte contre les discriminations.

1. L'ACCOMPAGNEMENT DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES

- Un partenariat privilégié renouvelé avec la Fédération Régionale des Centres d'Informations aux Droits des Femmes et des Familles
- Le soutien à l'aménagement de logements hébergeant des femmes en situation de violences
- La sensibilisation des futurs professionnels du secteur sanitaire, social, et médico-social en matière de lutte contre les violences faites aux femmes

2. LA DIFFUSION DE LA CULTURE DE L'ÉGALITÉ AUPRÈS DES JEUNES

- La promotion d'une culture de l'égalité chez les jeunes par la mise en place d'actions de sensibilisation répertoriées dans le catalogue du **Mois de l'Autre**
- L'élaboration et la diffusion d'un outil de sensibilisation aux violences sexistes et sexuelles conçu par et pour les jeunes : **relatiomètre**
- Le soutien à la mixité des filières et des métiers des secteurs scientifiques, techniques et numériques
- La fourniture gracieuse de protections périodiques dans l'ensemble des lycées du Grand Est afin de lutter contre la précarité menstruelle

3. LE SOUTIEN AUX FEMMES DANS LE MONDE DE L'ENTREPRISE

- Le soutien à des projets innovants concernant le développement de l'entreprenariat féminin à travers le Plan d'Action Régional Entreprenariat Féminin (PAREF)
- Un accompagnement unique et privilégié centré sur le leadership féminin à destination de 12 jeunes femmes du Grand Est : Le programme Elles Osent en Grand Est

4. LA LUTTE CONTRE LE HARCÈLEMENT

- **Dans les transports** à travers le lancement d'une vaste campagne de sensibilisation en gares et dans les trains
- **Dans la rue** avec la déclinaison du plan national **Angela** en impulsant la création d'un réseau de villes partenaires sur l'ensemble du territoire du Grand Est

5. LA PROMOTION DE LA FÉMINISATION DES ORGANISATIONS SPORTIVES

- La promotion de la pratique sportive féminine à travers le soutien à l'aménagement d'infrastructures sportives ainsi que le soutien à la création d'équipes féminines professionnelles
- Le soutien au développement de la féminisation de la gouvernance des organisations sportives par la création d'un réseau de femmes engagées dans le sport

LES PERSPECTIVES POUR 2024

Les violences faites aux femmes sont un véritable enjeu de santé publique. En 2022, 145 morts violentes au sein du couple ont été recensées par les services de police et unités de gendarmerie contre 143 en 2021 (2 victimes en plus, soit +1,40%). Comme les années précédentes, les femmes sont les principales victimes (81%). Les auteurs sont à 84% des hommes.

Face à de tels constats, la Région Grand Est a décidé de faire de la lutte contre les violences faites aux femmes la grande cause du mandat et de déployer des mesures concrètes qui, à l'horizon 2024, se déclineront de la façon suivante :

1. La mise à disposition de kits d'urgence pour les femmes victimes de violences fuyant leur domicile
2. L'aide à l'équipement d'hébergements à destination des femmes victimes de violences
3. Le lancement d'un appel à projets destiné aux associations pour l'attribution de téléphones et cartes prépayées aux femmes victimes de violences
4. Le soutien au réseau des Centres d'Information aux Droits des Femmes et des Familles (CIDFF) du Grand Est
5. La poursuite du déploiement du dispositif de lutte contre le harcèlement dans de nouvelles villes du Grand Est avec le plan « Angela » .
6. La promotion du relatiomètre

Retrouvez le rapport dans son intégralité sur **grandest.fr**

@ Région Grand Est - Direction de la communication - 5105 - Décembre 2023 - Crédits photos : Dossmann, Stadler / Région Grand Est

La Région Grand Est

Siège du Conseil régional
1 place Adrien Zeller
BP 91006
67070 Strasbourg Cedex
+33 (0)3 88 15 68 67

Hôtel de Région
5 rue de Jéricho
CS70441
51037 Châlons-en-Champagne Cedex
+33 (0)3 26 70 31 31

Hôtel de Région
place Gabriel Hocquard
CS 81004
57036 Metz Cedex 01
+33 (0)3 87 33 60 00

www.grandest.fr